

## TICKET MODÉRATEUR : Une aide pour renforcer la compétitivité des entreprises normandes

Le «**Ticket modérateur**» est un **dispositif de subventionnement régional** mis en place suite à la signature d'une **convention de partenariat entre le Conseil Régional de Normandie, l'Agence de Développement pour la Normandie et Business France**.

L'objectif est de renforcer la compétitivité des entreprises normandes à travers le volet export (test sur offre, programme de rendez-vous sur mesure, participation à un pavillon France lors de salons, opération de communication, etc.).

Ce «Ticket modérateur» s'applique aux **TPE/PME**, au sens communautaire du terme, qui ont un code APE éligible et une activité réelle sur le territoire normand.

L'aide publique est allouée dans le cadre du règlement européen n°1407/2013 DE MINIMIS. De ce fait, la totalité des aides perçues à ce titre ne doit pas dépasser un certain montant et ce, selon son secteur d'activité.

Sous réserve d'une confirmation de son éligibilité, une entreprise peut bénéficier d'une aide à hauteur de 50 % sous forme de subventions, par le Conseil Régional de Normandie, sur le montant total HT d'un accompagnement Business France (seuil de déclenchement minimum de 500€HT).

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, sous réserve d'éligibilité, une TPE/PME pourra bénéficier du dispositif Ticket modérateur dans la limite de trois opérations pilotées par Business France, par année civile.

### **PLAN DE RELANCE EXPORT NORMANDIE (du 01/10/2020 au 30/06/2021)**

**Δ Taux bonifié à 80 %** pour les prestations export de mise en relation directe avec des prospects étrangers :

- **Solution d'accompagnement individuelle :**  
Validation du potentiel auprès d'opérateurs locaux, programme de RdV à distance ou en physique, suivi de contacts,
- **Solutions d'accompagnement collectives :**  
Opération de type « Vendre à », « Rencontres d'affaires » ou « Business meetings ».

Il convient de noter que **les dispositifs «Ticket modérateur» et «Impulsion Export» sont parfaitement complémentaires** car ils ne s'appliquent pas sur les mêmes postes de dépenses.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019, le subventionnement des nouvelles affectations et renouvellements de V.I.E sera assuré via le dispositif Impulsion Export, et non plus par le Ticket modérateur.

Pour toute demande de complément :

> Pour les entreprises ayant rejoint l'Accélérateur Xport, contactez votre référent unique

ou

> Pierre Ramirez, Coordinateur Team France Export en Normandie : pierre.ramirez@businessfrance.fr

Retrouvez toute l'information sur : [www.accelerateur-xport.fr](http://www.accelerateur-xport.fr)